

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 46 (1954)
Heft: 10

Artikel: Le Conseil économique et social des Nations Unies
Autor: Pineo, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384878>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans ces conditions, on comprendra mieux la réaction de nos populations horlogères et les craintes qu'elles nourrissent quant à l'avenir des exportations vers les Etats-Unis. C'est dire qu'au cours de ces prochains mois l'horlogerie fera probablement encore parler d'elle et que les autorités fédérales devront intervenir à Washington pour défendre, comme elles l'ont fait dans la question des tarifs, les intérêts de l'horlogerie et de l'économie suisses.

Le Conseil économique et social des Nations Unies

Par *H. Pineo*

Atmosphère lourde

La première partie de la 18^e session du Conseil économique et social des Nations Unies s'est tenue à Genève du 29 juin au 5 août 1954. Le deuxième acte de cette session se jouera à New-York en novembre prochain. Les délégués de dix-huit pays ont eu à examiner un ordre du jour d'environ trente points. Ils ont fait leur possible pour prendre des décisions sur chaque point et, en une large mesure, ils ont réussi même parfois à l'unanimité. Encore faut-il voir ce que ces décisions signifient, ce qu'elles ont de pratique, ce qu'elles réalisent, ce qu'elles apportent au progrès économique et social.

Mais avant d'entrer dans cette matière, il convient de réfléchir un instant et de rappeler les buts et fonctions de l'Ecosoc.

Le conseil est, aux termes de la charte, un organe principal des Nations Unies, doté, sur le plan international, de pouvoirs spéciaux dans les domaines économiques, sociaux, culturels et autres. Il a latitude d'adresser des recommandations à l'assemblée générale, aux Etats membres et aux institutions spécialisées; il a également d'importantes fonctions de coordination. En conséquence, il devrait être à même de prendre l'initiative lorsqu'il s'agit de questions économiques et sociales d'importance internationale.

Voilà la théorie, mais la pratique est autre chose. D'ailleurs, ayant assisté pour la première fois, de bout à bout, à une session de l'Ecosoc, nous sommes assez prudent dans nos jugements et nous préférons exprimer notre impression en citant ceux qui ont plus d'expérience et davantage d'autorité. Ecoutons donc le représentant du Royaume-Uni déclarer: « A l'heure actuelle, l'ordre du jour est conçu de telle façon que les membres du conseil doivent débattre pendant des jours entiers des questions que rien ne permet de considérer comme assez importantes pour retenir l'attention de ceux qui sont responsables, dans leur pays, de l'orientation de la politique nationale. » Et il poursuit: « Très souvent, les débats du conseil ne

font que répéter ce qui a été dit précédemment dans une institution spécialisée. » Mais il reste tourmenté par ce souci d'intérêt et il nous dit encore : « Le conseil a généralement à son ordre du jour des rapports qui ont été demandés, lors de sessions précédentes, en vue de renvoyer une décision, ou qui s'appliquent à une situation qui n'a plus qu'un intérêt historique. »

Dans un débat sur l'organisation et le fonctionnement du conseil, d'autres délégués se sont exprimés de la même façon, mais le malaise est tel que le représentant du Cuba, au cours de la discussion d'un autre thème, n'a pu se retenir de dire : « Les discussions au conseil me donnent souvent l'impression d'être faites de monologues et non de dialogues. » Voilà un langage assez fort dans la bouche d'un diplomate de carrière. Peut-être faudrait-il se méfier de tant de franchise ? Nous tâcherons de démontrer dans les lignes qui suivent que le flegme britannique et l'enthousiasme latin peuvent, s'il le faut, se joindre dans l'union de la vérité.

Malheureusement — ou serait-ce plutôt le contraire — nous sommes obligés de nous limiter, dans le cadre de cet article, à une série d'exemples. Il n'est pas possible d'examiner ici le détail de toutes les discussions, les dispositions de chacune des décisions, ni le sort des plus de trente points à l'ordre du jour. Nous ne pouvons et nous ne voulons pas procéder à l'analyse minutieuse des procès-verbaux. Nous tâcherons seulement de recréer une atmosphère.

La situation économique mondiale

Le secrétariat général des Nations Unies a fait, sans aucun doute, un immense effort pour produire un document positif, bien que descriptif de l'économie mondiale en 1952 et 1953. En présentant ce document, le secrétaire général en personne a tiré les leçons de son étude. Il a mis les optimistes en garde, car, malgré les apparences, « le monde, du point de vue économique, est sur la corde raide ». Mais qu'allait devenir son appel pour une plus grande coopération entre tous les gouvernements ?

Les représentants des dix-huit pays se suivirent. Parfois, nous nous demandions si tous ces beaux discours n'auraient pas pu être imprimés et distribués au lieu d'être lus. Car les uns ignoraient les arguments des autres, l'Ouest accusait l'Est et vice versa. La voix des pays insuffisamment développés fut entendue, et encore. Le seul à connaître les faveurs des orateurs a été le secrétaire général. Tous l'ont félicité, tous l'ont critiqué. Les uns parce qu'il avait osé écrire dans son rapport que l'économie de tel ou tel pays montrait des symptômes de crise, de chômage injustifié, sinon de prospérité sur le dos des autres. Les autres tâchaient d'expliquer que si la situation était réellement mauvaise, ce n'était pas de leur faute puisqu'ils

étaient à la merci des spéculateurs qui dirigent les marchés internationaux. D'autres encore reprochaient aux auteurs du rapport d'avoir mal interprété les « nouvelles mesures des nouveaux régimes ».

Le représentant de la Confédération internationale des syndicats libres a repris l'idée d'un optimisme vigilant. Il a souligné la disparité du rythme de développement des différents pays et la faiblesse intrinsèque du mécanisme de l'offre et de la demande qui détermine encore toujours les prix des produits de base, laissant un excédent de stocks à certains pays, tandis que d'autres manquent de tout. De ce fait, deux tiers de l'humanité sont encore réduits à la pauvreté et à la famine. Ensuite il a accusé les gouvernements d'avoir négligé les efforts en vue de maintenir ou de réaliser le plein emploi.

Mis ainsi devant leurs responsabilités, qu'ont fait les gouvernements membres de l'Ecosoc? Dans une première résolution générale, ils ont confirmé des lieux communs disant que:

- 1° l'amélioration de la situation politique devrait permettre la réduction des armements et le développement de la production civile;
- 2° la réalisation et le maintien du plein emploi doivent rester l'objectif primordial; et
- 3° l'accélération du développement des pays insuffisamment développés présente une importance capitale pour la stabilité de l'économie mondiale.

Une deuxième résolution formule des recommandations concernant la nécessité pour l'Organisation internationale du travail de continuer l'étude du plein emploi. Elle attire l'attention sur les décisions du passé et invite les Etats membres à « suivre de très près » et à « étudier des mesures ».

Finalement, une troisième résolution invite le secrétaire général à faire un rapport sur l'expansion du commerce international, rapport qui sera discuté à la ...vingtième session, c'est-à-dire en août 1955. Si pendant ce temps là on tourne en rond et on piétine, ces messieurs du conseil ouvriront leur dictionnaire au mot « regret ».

Financement du développement économique

Au moment même où le conseil venait de dire si clairement que « l'accélération du développement économique des pays insuffisamment développés présente une importance capitale pour la stabilité de l'économie mondiale », nous pensions que nous allions assister au beau spectacle de la mise en pratique des principes.

En effet, depuis quelque temps on triture l'idée de constituer un fonds spécial des Nations Unies pour le développement éco-

nomique (SUNFED). Doté de 250 millions de dollars, ce fonds devrait pouvoir financer les investissements dits « non rentables » qui sont indispensables à toute expansion économique: les routes, les sources d'énergie, etc. L'assemblée générale avait même désigné un « missionnaire spécial » pour sonder les gouvernements sur leurs possibilités de contribuer.

Ce dernier a présenté un rapport intérimaire au conseil. Avec énormément d'éloquence il a exposé le contraste entre les besoins des uns et les craintes, les réticences, voire même la résistance des autres. Quelques petits pays sont prêts à payer, mais ils attendent ce que vont faire les grands. Ces derniers se cachent derrière leurs obligations de « défense nationale ». Ils disent que ce n'est pas de leur faute s'ils sont forcés de réarmer — pour se refuser à toute contribution, aussi longtemps que le désarmement sous contrôle international ne s'est pas réalisé.

Le débat — pardon, la collection de discours individuels — a confirmé les constatations du rapporteur. A un certain moment, un délégué — que nous ne voulons pas nommer, parce que nous sommes charitables — a même osé insinuer qu'au fond les pays sous-développés feraient mieux de mettre « de l'ordre dans leur propre cuisine » au lieu d'implorer l'aide des pays riches. Il a oublié de dire comment, en règle générale, ces derniers ont pu accumuler leurs richesses.

C'est ce qu'a souligné le représentant de la Confédération internationale des syndicats libres. Opposant le capital public aux investissements privés, il a démontré que dans le passé, comme dans le présent, le capitalisme privé a maintenu les pays producteurs de matières premières dans un état d'infériorité économique, sociale et politique. Ensuite, il s'est élevé avec force contre l'attitude des grands pays industrialisés qui veulent subordonner l'aide aux pays pauvres à la diminution des dépenses militaires. Les 250 millions de dollars de SUNFED sont insignifiants à côté des budgets militaires et la lutte contre la misère est tout aussi importante que la défense de la liberté par la force des armes. En concluant, il a fait un appel aux Nations Unies pour qu'elles soumettent le projet de SUNFED à l'opinion publique au lieu de le laisser dans les cartons ministériels. L'homme de la rue comprendra peut-être mieux que les « experts » gouvernementaux.

Faut-il dire que la conclusion adoptée par le conseil nous a, une fois de plus, déçus. La résolution se contente de recommander à l'assemblée générale de « demander instamment aux gouvernements de réexaminer leur attitude » et de prolonger le mandat du missionnaire spécial.

Entre temps, ceux qui ont faim peuvent se consoler en pensant que l'espoir fait vivre.

Les Nations Unies et les réfugiés

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, créé après la suppression de l'Organisation internationale pour les réfugiés (O.I.R.), a sous son mandat quelque deux millions de réfugiés. Ce sont les victimes de la guerre, la vraie de 1940 à 1945, et la froide qui dure depuis 1946. Ils sont le symbole du mal de notre temps: paix sur papier, liberté en paroles et démocratie en menottes.

Grâce aux efforts de solidarité, beaucoup de ces nomades du XX^e siècle ont pu trouver un toit, une occupation, un morceau de pain et un nouvel espoir. Mais il y en a encore 350 000 qui ne sont pas entièrement « assimilés », dont 88 000 vivent toujours dans des camps en Europe.

Désireux de terminer sa mission en mettant une fin définitive à cet état de choses, le haut commissaire avait soumis un plan lui permettant de trouver, au bout de cinq ans, une solution permanente du problème de ces quelques milliers de malheureux. Mais, ce plan nécessitait un fonds de roulement de 12 millions de dollars. Quand on pense que la Suisse seule pourrait financer ce fonds en contribuant pour 2 fr. 50 par habitant pendant cinq ans, on pouvait espérer, qu'avec l'appui de dizaines de millions d'Américains, Anglais, Français, Belges, Scandinaves, Canadiens, Australiens, etc., cette proposition allait « passer comme une lettre à la poste ».

Erreur! Les pays de l'Est, pour des raisons que nous connaissons, veulent simplement que les Nations Unies renvoient les réfugiés à leurs pays d'origine. Ils n'ont pas aimé les explications du haut commissaire qui leur a dit que dans plusieurs cas, où les intéressés avaient demandé le rapatriement, « leur pays d'origine n'avait même pas répondu aux demandes de visa ».

Les pays occidentaux n'ont pas voulu approuver le plan. Ils ont déjà tellement payé pour les réfugiés! Et puis, pourquoi faut-il un fonds international? Les pays peuvent très bien se charger de cette tâche individuellement.

Et le conseil, sans dire quoi que ce soit, a simplement renvoyé le problème à l'assemblée générale, sans recommandation aucune sur le fond du problème, tout en se « réfugiant » dans les règles de procédure et dans une demande de renseignements supplémentaires.

La liberté syndicale

Depuis le 8 décembre 1950, le conseil examine une plainte de la Confédération internationale des syndicats libres contre le gouvernement de l'U. R. S. S. Quand nous disons « examine », c'est une façon de parler.

N'ayant pas reçu de réponse à une demande d'observation sur cette plainte de la part de l'U. R. S. S., le conseil adressait, par l'intermédiaire du secrétaire général, un premier rappel le 19 mars 1951, un deuxième le 28 août 1952 et un troisième le 5 août 1953. Inutile de dire que toutes ces demandes restèrent sans aucun succès, même pas un accusé de réception.

En mars 1954, le conseil décida de remettre à plus tard l'examen d'un projet de résolution tendant à mettre fin à cette comédie en publiant la plainte, la correspondance, etc.

Depuis lors l'U. R. S. S. est devenue membre de l'O. I. T. Le projet de résolution fut retiré et en forçant un peu les règles de la procédure, fixées par lui-même, le conseil, purement et simplement, décida de transmettre le dossier à l'O. I. T. Que cette dernière se débrouille!

Dans trois ans le directeur général de l'O. I. T. aura probablement envoyé son cinquième rappel à Moscou et il suffira que l'U. R. S. S. se retire de l'O. I. T. pour recommencer le petit jeu.

Il y a d'ailleurs d'autres plaintes pendantes devant le conseil, dont une contre l'Espagne et une autre contre l'Allemagne de l'Est. Il ne faut pas se faire d'illusions à leur sujet. Dans son souci d'améliorer son « fonctionnement » (?!), le conseil a décidé que dorénavant les questions concernant la liberté syndicale ne seront inscrites à l'ordre du jour qu'une seule fois par année! Il ne faut vraiment pas se fatiguer!

Marche arrière

Nous ne savons pas si ces quelques exemples suffisent pour décrire l'atmosphère de cette 18^e session de l'Ecosoc.

De toutes façons, il ne faudrait pas conclure qu'aucun progrès n'est réalisé et que tout est gaspillage de temps, d'argent et d'intelligence humaine.

Mais le progrès ne pourra jamais être complet si « un des organes principaux » des Nations Unies continue à tourner en rond. Nous ne croyons pas qu'il faut se contenter de hausser les épaules en pensant que rien ne peut être changé.

Mais il n'en sera pas autrement si les populations elles-mêmes se désintéressent des problèmes internationaux. Dans le domaine économique et social, les organisations syndicales libres ont un énorme rôle à jouer. Déjà, la Confédération internationale des syndicats libres fait ce qu'elle peut dans les limites d'un « statut consultatif » auprès de l'Ecosoc. Mais cela ne suffit pas.

Il faut que dans chaque pays les organisations nationales demandent à leurs gouvernements de présenter le bilan de leur politique au sein des organes des Nations Unies. Il faut surtout que nos organisations ouvrières soient associées à l'élaboration de

cette politique. Il faut que des syndicalistes libres fassent partie des délégations gouvernementales, tel que c'est déjà le cas pour un ou deux pays. Il faut, enfin, que l'opinion publique sache ce qu'il se fait pour qu'elle puisse dire ce qu'il faut faire.

Ce n'est donc pas en marche arrière qu'il faut partir de l'avant.

L'évolution des prix à la consommation dans le monde

Constatant que les variations enregistrées par les indices des prix à la consommation de 44 pays n'ont pas dépassé 2% au cours de 1953, le Bureau international du travail déclare que, dans ce domaine, le monde connaît actuellement une stabilité remarquable.

La *Revue internationale du travail* consacre dans son numéro d'août une étude à l'évolution des prix à la consommation dans le monde. Cette étude porte sur 87 pays. Elle note que dans 15 pays seulement les prix ont augmenté de plus de 10%. Elle souligne toutefois que rien ne garantit que cette stabilité ne puisse prendre fin sous l'effet d'un important événement d'ordre politique ou économique. Elle ajoute: « Néanmoins, dans l'ensemble, les niveaux des prix sont demeurés stables depuis deux ans et la majeure partie de la population du globe a bénéficié de cette situation. »

Voici les principaux passages de cette étude du B. I. T.:

Les prix à la consommation mesurent les variations du pouvoir d'achat des revenus des consommateurs; ils constituent l'un des plus importants indices révélateurs de la situation économique et sociale. C'est pourquoi la plupart des pays procèdent périodiquement à des relevés de ces prix, dont ils publient les résultats sous forme d'indice des « prix de détail », des « prix à la consommation » ou du « coût de la vie ». Le Bureau international du travail s'est depuis longtemps attaché à maintenir des normes élevées dans le domaine des statistiques des prix à la consommation. La Conférence internationale des statisticiens du travail, qui se réunit périodiquement sous les auspices de l'O. I. T., recommande des concepts et des définitions uniformes, et les publications du B. I. T. ont contribué à l'établissement de meilleures méthodes dans ce domaine; les statistiques des prix de nombreux pays sont d'ailleurs reproduites régulièrement dans les publications du B. I. T. Le présent article résume, pour 87 pays, les données relatives au mouvement des prix à la consommation en 1953 et au début de 1954 et, pour un plus petit nombre de pays, les renseignements concernant les variations des prix pendant une période plus longue. En général, les indices courants sont fondés sur les prix payés par les travailleurs et leurs familles pour l'alimentation, l'habillement, le logement et les autres articles essentiels à l'heure actuelle; quelques-